



Communiqué de presse

005/25

Montreuil, le 5 février 2025

Praticien·ne·s à diplôme hors Union Européenne : encore une fois, des EVC affligeantes et un mépris de ces praticiens pourtant indispensables !

Le Collectif Médecins de l'UFMICT-CGT a pris connaissance avec consternation des résultats des épreuves de vérification des connaissances (EVC) d'octobre 2024 des Praticien·ne·s à Diplôme Hors Union Européenne (PADHUES), qui doivent leur permettre de participer au choix des postes en 2025.

Environ 10 000 candidat·e·s ont concouru, dont près de 7 000 proviennent de la métropole, pour la plupart déjà en poste cette année ou les années précédentes.

Si 4 000 postes ont été ouverts cette année, seul·e·s 3 228 Padhues ont été classé·e·s par les différents jurys en liste principale ; **pour certaines spécialités, le nombre de lauréat·e·s est très inférieur au nombre de postes ouverts** : Médecine Générale (563 lauréat·e·s sur 826 postes ouverts), psychiatrie (39 sur 223 !!!), anesthésie-réa (66 sur 173), réanimation (26 sur 40), médecine du travail (53 sur 65), radiologie (126 sur 180), sage-femme (8 sur 30), etc...

Dans certaines spécialités, des candidat·e·s avec une note bien supérieure à 10 ont été exclu·e·s, alors que tous les postes ouverts ne sont pas couverts ; on ne peut que s'interroger sur la logique qui prévaut dans cette disparité entre les disciplines.

Le ministère présente une liste complémentaire dont la finalité et la constitution ne sont pas claires : **son existence prouve qu'il s'agit bien d'un concours, avec classement, et non d'un simple examen de connaissances**, contrairement à ce qui est réclamé par toutes les composantes syndicales.

Nous nous interrogeons, le nombre de candidat·e·s compétent·e·s est-il, comme cela nous est souvent opposé, insuffisant dans ces disciplines non entièrement couvertes ? Mais le nombre de lauréat·e·s ne couvre même pas le nombre de Padhues en poste en métropole et candidat·e·s aux EVC ; s'ils ou elles ne sont pas compétent·e·s, pourquoi ont-ils/elles été maintenu·e·s en poste par leurs responsables de service ? Nous avons de nombreux exemples de Padhues en poste, voire parfois responsables d'unités ou de service, non-lauréats des EVC ! **La qualité même des EVC doit être remise en question en tant qu'évaluation.**

Par ailleurs, le nombre de postes mis au concours n'a pas été, contrairement aux promesses faites, le résultat d'un recensement exhaustif par les ARS des besoins réels sur le terrain, comprenant les postes actuellement tenus par des Padhues, mais aussi les postes de Praticien Hospitalier ou contractuels non couverts actuellement. DGOS et CNG manquent ainsi encore une fois l'occasion de réduire la désertification médicale de nombreuses régions et les effets délétères pour la prise en charge des patients, pouvant conduire à des défauts de prise en charge et des morts évitables.

Enfin, nous dénonçons la situation intolérable faite aux Padhues en poste, non lauréat·e·s, qui se voient éjecté·e·s de leur poste (parfois de leur logement !) après des années de service, remplacé·e·s par d'autres Padhues. C'est un turn-over inadmissible, du point de vue humain, mais aussi du point de vue de la qualité de prise en charge des patients et de la gestion des services.

Les EVC comme concours sont en réalité un moyen de maintenir toute une catégorie de praticien·ne·s dans une situation de sujétion, dans des statuts mal rémunérés et précaires.

Nous renouvelons notre exigence de suppression des modalités actuelles d'intégration des Padhues en poste sur notre territoire, et nos propositions pour une intégration égalitaire, en fonction, comme pour les praticien·ne·s à diplôme européen, des titres et travaux et services rendus.